



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

ARRÊTÉ N°2022-498

Objet : Numérotage du 31 rue Paul Doumer

Le Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n° 2020-199 du 29 mai 2020, portant délégation de signature à Monsieur Frédéric HUCHELOUP, 4ème adjoint dans le domaine de l'Environnement et du cadre de vie,

VU la demande de numérotage de Madame Marilyne STEUDLER, en date du 22 août 2022,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au numérotage de la seconde entrée du bâtiment d'habitation sur la rue Paul Doumer,

CONSIDÉRANT l'engagement du demandeur de ne pas transformer le garage en pièce habitable,

ARRÊTE

Article 1 : La seconde entrée de la parcelle cadastrée AC 322 sise 1 rue de la Concorde portera le n° 31 de la Rue Paul Doumer conformément au plan annexé au présent arrêté.

Article 2 : La matérialisation de ce numérotage sera effectuée par l'apposition sur la propriété, aux frais du pétitionnaire, d'une plaque de modèle réglementaire.

Article 3 : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux (2) mois à compter du premier jour de sa publication.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 05/09/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20220912-ARR_2022_498-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2022

acte affiché du 12/09/2022 au 15/11/2022

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr